

=====

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N° 7 B

Effectif du Conseil  
d'Administration : 17

Date de convocation : 15 décembre 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 27 décembre 2023

## TARIFS PETITE ENFANCE - 2024

**PRESENTS** : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET, M. BAUDIN.

**EXCUSES** : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, Mme Yvonne VACKER, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN, Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR. M. Laurent FERON.

**ABSENT** :

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose,

Il est proposé d'adopter, à compter du 1er janvier 2024, de nouveaux tarifs applicables aux services du CCAS de Niort. Ces nouveaux tarifs relèvent du budget principal.

### **SERVICE PETITE ENFANCE**

Les tarifs applicables aux crèches et halte garderie en 2024, proposés au vote du Conseil d'Administration évoluent annuellement en application de barèmes fixés au niveau national par la CNAF.

Ces barèmes détaillent les différents taux d'effort, appliqués aux familles en fonction de leur niveau de ressources et selon le nombre d'enfants à charge.

Les tarifs applicables aux crèches et halte garderie en 2024, proposés au vote du Conseil d'Administration évoluent annuellement en application de barèmes fixés au niveau national par la CNAF.

Ces barèmes détaillent les différents taux d'effort, appliqués aux familles en fonction de leur niveau de ressources et selon le nombre d'enfants à charge.

.../...

Libellé	2023	2024
Plancher	754,16 €	Reconduit jusqu'à parution du nouveau plancher fixé par la CNAF qui sera alors appliqué
Plafond	6 300,00 €	6 615 € (*)
Tarif accueil immédiat	1,59 €	Calculé sur la base de la moyenne des tarifs horaires constatés l'année précédente. Le tarif 2024 sera communiqué ultérieurement

(\*) La CAF n'ayant pas encore communiqué les montants plancher et plafond, si ce montant devait être inférieur au plafond fixé par la CNAF, il sera réévalué.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **ADOPTER** les tarifs des prestations offertes aux usagers du service Petite enfance.

*Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.*

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 1

Pour extrait conforme  
NIORT, le 27 décembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.  
Jérôme BALOGÉ  
Et par délégation,  
Le Vice-Président  
SIGNE  
Nicolas VIDEAU